

A l'attention de Monsieur le Courvreur Cyprien

Monsieur Vincent nous vous pour porter à connaissance & fait savoir  
les parcelles 0027, 0386, 388, 390, 392 et 0062 avec aux côtés

de l'organisme feraient parties antiques du Riv 2006 dans les zones référencées  
440 et de jusqu'au nouvel arrêté du Riv de décembre 2015 en elle ont  
été déclarées en zone A. Pourquoi ?

Depuis des années les municipalités successives avaient confiné qu'elles  
à l'évolution du secteur ces zones seraient comme existaient auparavant -

ce d'ailleurs est affecté financièrement ses propriétaires mais certainement  
à l'union aux alentours qui n'ont pas été avisés de ce changement soudain  
et malheureusement,

En outre la commune se voit faire de pas de 3h de Tenancy courts toutes  
Quelle municipalité se souviendrait de l'arrêté ? alors que toutes  
les communes de l'aglo aux alentours ont demandées ces

Des explications ont été reçues et la réponse de l'acte courvreur a été donnée  
et les autres ont compris.

Nous en apprenons au bon point de notre nouvel édile pour  
nouvelle & l'ensemble de ce Riv dans de bons sens.